Charles Campigna, Patricia Nadal, Guy Esclopé

David Triquère, Alexandra Colomé-Isnard, Laurent Comanges

Conseillers municipaux d’opposition

Argelès-sur-Mer

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Argelès-sur-Mer : la politique municipale de transports sanctionnée par le tribunal administratif**

Nous prenons acte de la décision du tribunal administratif de Montpellier du 10 avril 2024, qui annule la Délégation de Service (DSP) entre la commune d’Argelès-sur-Mer et la société Transports Pagès (groupe Kéolis). Cette décision sera effective au 1er septembre 2024.

Nous ne sommes pas étonné(e)s de cette issue, même si nous la regrettons, puisque nous avions prévenu à plusieurs reprises le Maire dès 2021, notamment en conseil municipal, des risques que cette DSP faisait courir à la commune, et donc aux Argelésiens. Nous n’avons jamais été entendu(e)s et malgré d’autres alertes (recours du Préfet, arrêt du Conseil d’Etat), la municipalité a persisté dans son aveuglement et son incompétence à conclure une DSP.

Aujourd’hui, c’est aux Argelésiens que nous pensons et tout doit être mis en œuvre pour qu’ils soient pénalisés le moins possible.

A la condition d’être écouté(e)s, entendu(e)s et respecté(e)s, nous sommes prêt(e)s à travailler avec la commune pour trouver ensemble des solutions, en partenariat avec la Région et les transporteurs du territoire qui, nous n’en doutons pas, sont également disposés à régler ce problème.

L’annulation de la DSP entraînera des conséquences financières importantes et durables pour la commune. Ce coût viendra affaiblir les finances de la ville, alors même que la Chambre Régionale des Comptes, rappelons-le, dans son rapport de juin 2023 précisait que « la commune ne bénéficiera plus d’une situation financière aussi favorable au-delà de l’exercice 2025 ».

L’urgence est donc de pallier l’arrêt des transports au 1er septembre. Mais n’oublions pas que d’autres sujets (urbanisme galopant et extension du port, finances communales…) sont préoccupants pour l’avenir d’Argelès et nous continuerons à les dénoncer.

 Argelès-sur-Mer,

 Le 22 avril 2024

Charles Campigna, Patricia Nadal, Guy Esclopé

David Triquère, Alexandra Colomé-Isnard, Laurent Comanges